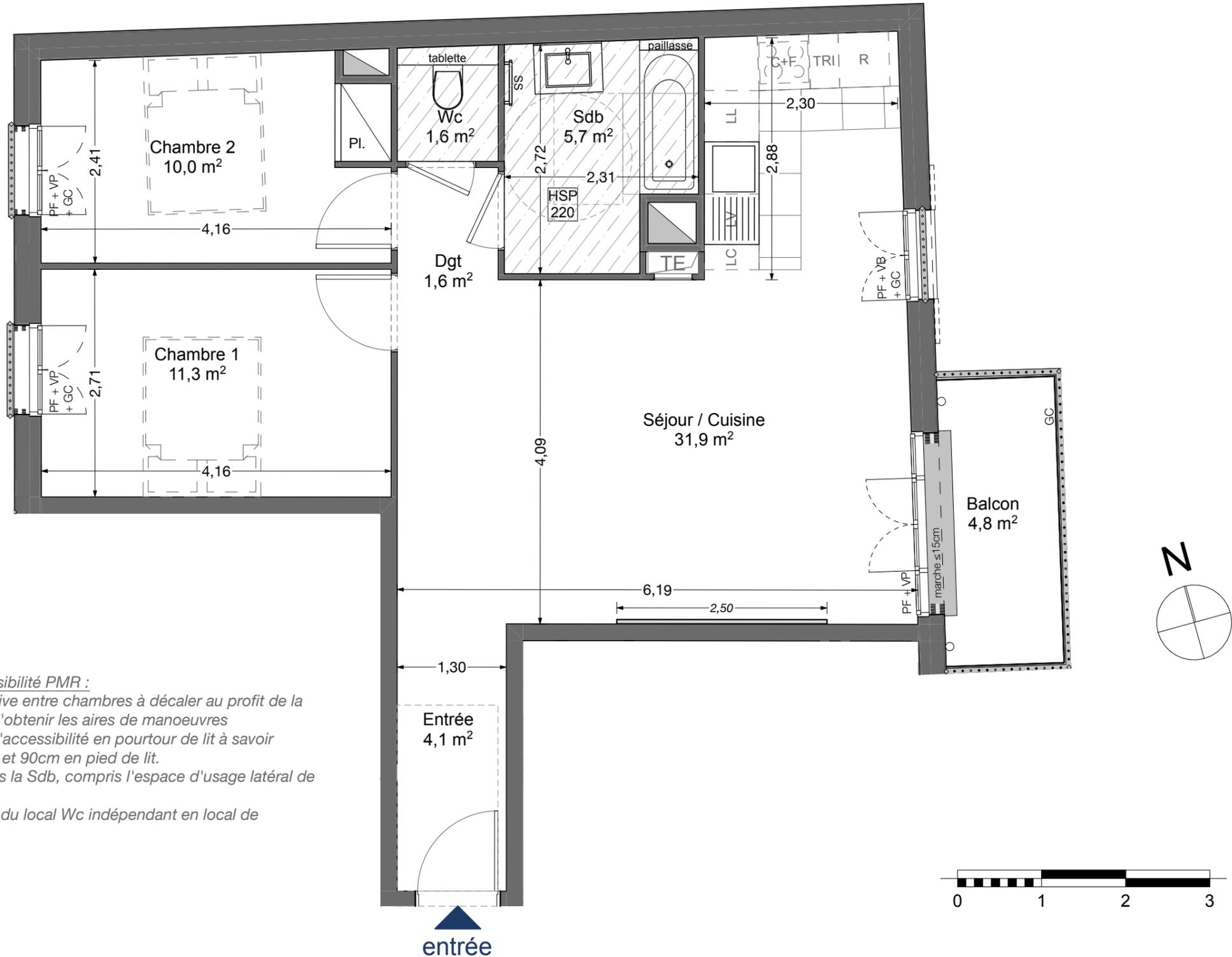




LOGEMENT TYPE T3 (évolutif) - PREMIER ÉTAGE - APPARTEMENT N° 101



Travaux de réversibilité PMR :
 - cloison séparative entre chambres à décaler au profit de la chambre 1 afin d'obtenir les aires de manoeuvres réglementaires d'accessibilité en pourtour de lit à savoir 120cm en latéral et 90cm en pied de lit.
 - Wc installé dans la Sdb, compris l'espace d'usage latéral de 80 x 130cm.
 - Transformation du local Wc indépendant en local de rangement.

Légende

PF : Porte fenêtre / F : Fenêtre sur allège pleine / F+V : Fenêtre sur allège vitrée / VR : Volet roulant / VB : volet battant / VP : Volet pliant dans l'embrasure du mur / GC : Garde-corps / R : Réfrigérateur / LV : Lave-vaisselle / LL : Lave-linge / C+F : Cuisson et Four / TRI : Surface disponible pour le tri des déchets / LC : Linaire de cuisine complémentaire / TE : tableau électrique / HSP : Hauteur sous plafond / Soffite - Faux-plafond / SS : Sèche-serviettes

Surfaces habitables

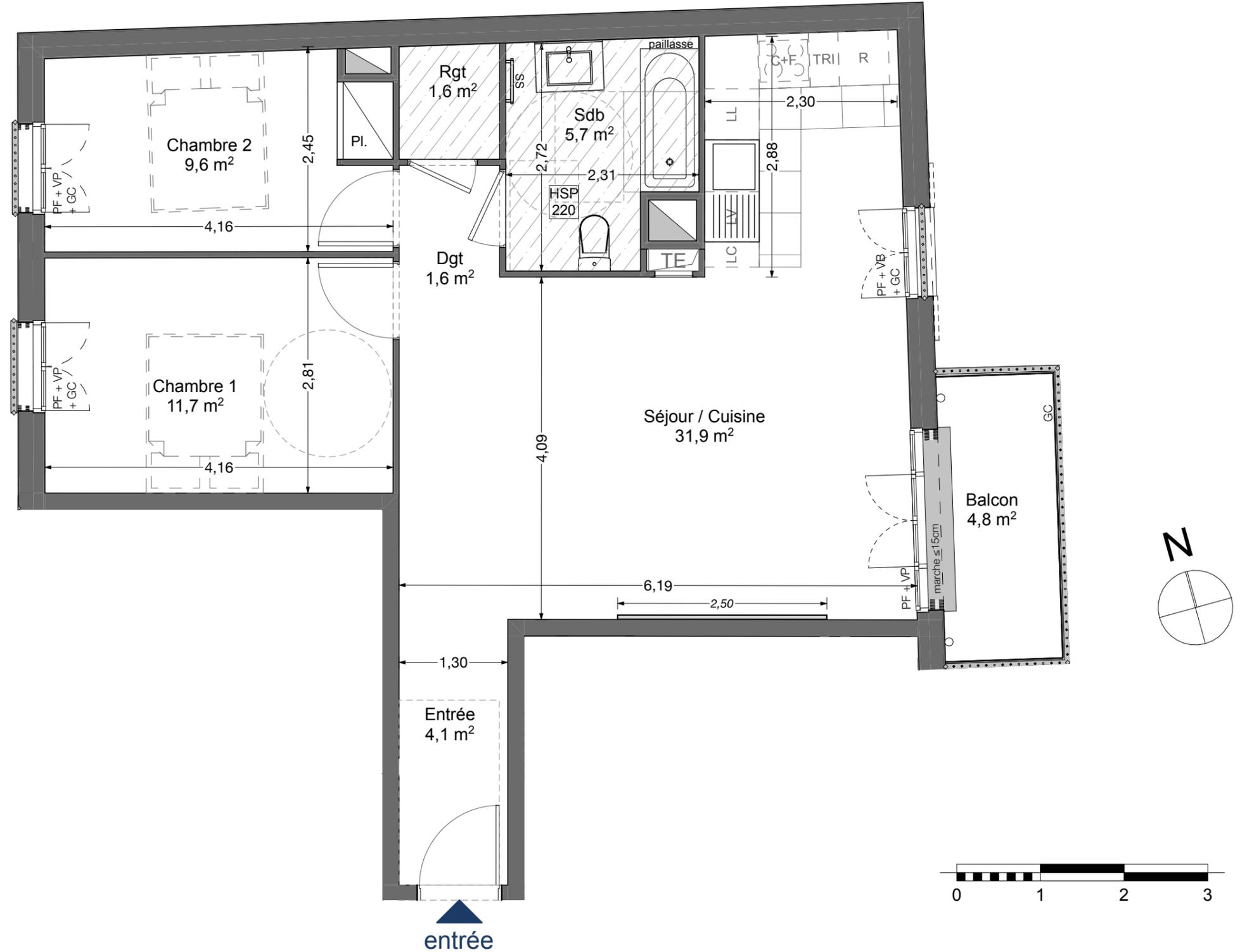
Entrée	4,1
Séjour / Cuisine	31,9
Chambre 1	11,3
Chambre 2	10,0
Sdb	5,7
Wc	1,6
Dgt	1,6
TOTAL	66,2 m²

Surfaces extérieures

Balcon	4,8
TOTAL	4,8 m²



LOGEMENT TYPE T3 (PMR) - PREMIER ÉTAGE - APPARTEMENT N° 101



Surfaces habitables	
Entrée	4,1
Séjour / Cuisine	31,9
Chambre 1	11,7
Chambre 2	9,6
Sdb	5,7
Rgt	1,6
Dgt	1,6
TOTAL	66,2 m²

Surfaces extérieures	
Balcon	4,8
TOTAL	4,8 m²

Légende

PF : Porte fenêtre / F : Fenêtre sur allège pleine / F+V : Fenêtre sur allège vitrée / VR : Volet roulant / VB : volet battant / VP : Volet pliant dans l'embrasure du mur / GC : Garde-corps / R : Réfrigérateur / LV : Lave-vaisselle / LL : Lave-linge / C+F : Cuisson et Four / TRI : Surface disponible pour le tri des déchets / LC : Linaire de cuisine complémentaire / TE : tableau électrique / HSP : Hauteur sous plafond / Soffite - Faux-plafond / SS : Sèche-serviettes

Les surfaces et les côtes indiquées, dimensionnelles ou arithmétiques, sont soumises aux tolérances réglementaires et contractuelles. Les soffites, faux-plafonds, rampants, gaines sont susceptibles d'évoluer en implantation, nombre et dimension. La hauteur sous soffites, faux-plafonds ou poutres est de 2m minimum. Les canalisations, retombées, regards ne sont pas figurés. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des impératifs administratifs, des contraintes techniques de conception et des tolérances d'exécution, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et les réseaux divers, les appareillages sanitaires et électriques. Seuls seront fournis les équipements figurant sur le descriptif en annexe de l'acte de vente. Le calepinage des zones carrelées est donné à titre indicatif.